



Soldes anterieurs du syndic

Par **StefaniaR**, le **13/12/2020** à **07:35**

Bonjour je m appelle Alessandro , je suis italien et je suis propriétaire d une cave dans un petit immeuble a menton.

En 2016 on a changé le syndic donc il a repris les comptes de la copropriété.

Or depuis le 1 janvier 2016 , il exige que je paye une somme de 1046 euro nommé "soldes antérieur". plusieurs fois je ai lui demande de recenser mon compte et de fournir le détail et les justificatifs de cette somme (charges travaux, factures impayées, appel de fonds) .Jamais aucun réponse.Donc chaque année il m envoie une relance de paiement (j' ai payé tous les charges pendant la période qu il est la sauf le soldes anterieur).Hier j' ai reçu une mise en demeure en LrAR. Mais la chiffre qu il me demande c est pas le soldes anterieurs de 1046 euro mais la dettes qui reste (900euro) car il utilisait mes virements pour effacer l ancien soldes anterieur.(Jamais justifie)

Donc au 30/Nov 2020 je suis encore débiteur de 900 euro .

Ce qui reste du soldes anterieur.

Car il a utilisé mes payment des charges des dernières années pour effacer ce dette .donc je était toujours débiteurs chaque fin d année.

Le conseil syndical n'a jamais vote pour me faire une mise en demeure car j' attendais une recension du soldes anterieur.

Quoi faire maintenant ?

Quoi répondre à l avocat qui m'a écrit la mise en demeure ?

Merci

Je métrise mal la langue française je m excuse .